

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025 A 19H
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le vingt-huit du mois de février, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 21 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 2

Membres présents : 8

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Alain VARVAT – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY

Membres excusés 4 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Cécile CHOSSAT a donné procuration à Mireille MORNAY, Denis VOGRIG a donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET,

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2025
2. Modification de l'amortissement du bien « enfouissement réseau Mairie » suite aux remboursements du SIEA sur cette opération.
3. Budget principal M57 :
 - a. Vote et approbation du compte financier unique (CFU) 2024
 - b. Affectation du résultat 2024
 - c. Vote des taxes locales 2025
 - d. Vote du budget 2025
4. Budget annexe photovoltaïque M4 :
 - a. Vote et approbation du compte financier unique (CFU) 2024
 - b. Affectation du résultat 2024
 - c. Vote du budget 2025
5. Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'Énergie par le SIEA : convention
6. Décisions du Maire
7. Compte-rendu du travail des syndicats et des commissions
8. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIB 2502 2807 Modification de l'amortissement du bien « enfouissement réseau Mairie » suite aux remboursements du SIEA sur cette opération

Madame le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de la Mairie ont été réglés au SIEA pour un montant de 30 107,01 € en 2022. En 2024, après réception des subventions liées aux travaux, le SIEA a réévalué les coûts et remboursé la commune à hauteur de 4 331,52 €.

Initialement comptabilisé en immobilisations pour 30 107,01 €, ce bien a fait l'objet de deux amortissements en 2023 et 2024, totalisant 4 014,26 €. Suite au remboursement du SIEA, sa valeur comptable a été ajustée à 25 775,49 €. Il est donc nécessaire de recalculer les amortissements afin de respecter la durée prévue par la délibération du 1er mars 2019 (Délib 1903-0112), qui stipule que les biens d'une valeur supérieure à 20 001 € doivent être amortis sur 15 ans.

Ainsi, à partir de 2025, les nouveaux amortissements annuels s'élèveront à 1 718,37 € jusqu'en 2036, avec un dernier amortissement de 1 140,78 € en 2037.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, ACCEPTE la modification de la somme amortie annuellement.

Dit que le bien sera amorti pour la somme de 1718.37€ tous les ans jusqu'en 2036

Dit que l'amortissement de l'année 2037 (dernière année d'amortissement) sera de 1 140.78€

DELIB 2502 2808 Vote du compte financier unique du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de COURMANGOUX ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	741 933.00	383 350.07	1 125 283.07
	Recettes réalisées (1)	B	480 610.88	407 817.36	888 428.24
	Restes à réaliser	C	20 000.00	0.00	20 000.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	695 065.72	708 435.00	1 403 500.72
	Dépenses réalisées (1)	E	427 148.26	320 015.95	747 164.21
	Restes à réaliser	F	29 483.00	0.00	29 483.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	53 462.62	87 801.41	141 264.03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-46 867.28	325 084.93	278 217.65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 595.34	412 886.34	419 481.68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-9 483.00	0.00	-9 483.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 887.66	412 886.34	409 998.68

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU)

DELIB 2502 2809 Affectation du résultat 2024 du budget principal

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2024

A généré un excédent de fonctionnement de 87 801.41 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 325 084.93 €

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 412 886.34 €

Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à 6 595.34 €

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à - 9 483.00 €

Considérant le besoin de financement soit 2 887.66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, PROCÈDE à l'affectation du résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement au compte 1068 (recettes d'investissement) 2 887.66 €

Le solde sera porté à l'excédent reporté au compte 002 (recettes de fonctionnement) 409 998.68 €

DELIB 2502 2810 Vote des taxes locales 2025

Madame le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau à voter depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir les taux, elle rappelle ces derniers :

- taxe d'habitation : 12.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.24 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.22 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DECIDE de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2025.

DELIB 2502 2811 Vote du budget 2025 du budget principal

Madame le Maire présente le Budget Général Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement à 751 230 €
- Et en dépenses et recettes d'investissement à 510 780 €

Rappelle la délibération n° 2109_2436, prise le 24 septembre 2021, autorisant le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et réitère cette autorisation pour 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le budget principal 2025

AUTORISE la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion du chapitre 012 (dépenses de personnel)

DELIB 2502 2812 Vote du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe « panneaux photovoltaïque »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de COURMANGOUX ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE COURMANGOUX – budget annexe panneaux photovoltaïques - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	18 872.46	2 887.08	21 759.54
	Recettes réalisées (1)	B	1 324.20	2 833.83	4 158.03
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	37 332.00	4 499.00	41 831.00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 295.75	1 360.29	3 656.04
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-971.55	1 473.54	501.99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 459.54	1 611.92	20 071.46

Solde (investissement)	Excédent /déficit	G + H	17 487.99	3 085.46	20 573.45
Différence entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	17 487.99	3 085.46	20 573.45

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU)

DELIB 2502 2813 Affectation du résultat 2024 du budget annexe « panneaux photovoltaïques »

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2024

A généré un excédent de fonctionnement de	1 473.54 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	1 611.92 €
Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à	3 085.46 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	17 487.99 €
Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à	0.00 €
Considérant l'excédent de financement soit	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

PROCEDE à l'affectation du résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement au compte 1068 (recettes d'investissement)	0.00 €
Le solde sera porté à l'excédent reporté au compte 002 (recettes de fonctionnement)	3 085.46 €

DELIB 2502 2814 Vote du budget 2025

Madame le Maire présente le Budget Général Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement à	5 832 €
- Et en dépenses et recettes d'investissement à	18 813 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le budget annexe photovoltaïque 2025

DELIB 2502 2815 Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'Énergie par le SIEA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu la Loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et notamment ses articles 14 à 17 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 2 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) et notamment son article 78 ainsi que ses décrets d'application ;

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économie d'énergie modifié par décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014 ;

Vu le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté du 8 février 2016 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 et ses versions modifiées définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relative aux certificats d'économie d'énergie ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 précité, mettant en place des bonifications pour des opérations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et de la création d'une charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires » ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu le projet de convention de transfert et de valorisation des CEE établi par le syndicat intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu la durée de la 5ème période de valorisation des CEE émis allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Considérant que dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA.

Considérant que notre convention dont la date de départ était en 2019 a expiré en 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve les dispositions de la convention par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VII de la convention ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, lettre de regroupements, etc....) pour chacune des opérations éligibles ;
- Autoriser le SIEA à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ainsi que tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte de la commune ;
- S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation au SIEA (devis, facture...) et nécessaires au dépôt de CEE.
- S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Décisions du Maire

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC pour pose de minuterie sanitaire plan d'eau de Chevignat :
418.50 € TTC

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC remplacement détecteur sanitaire Roissiat : 163.80 € TTC

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC remplacement détecteur sanitaire mairie : 163.80 € TTC

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC remplacement détecteur sanitaire salle Piquet : 163.80 € TTC

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC pose de deux commande éclairage sans fil salle Piquet : 606.00 € TTC

Devis signé avec l'Ent. VIGUIE ELEC remplacement contacteur inverseur balancement cloches église :
539.52 € TTC

Devis signé avec l'Ent. Dombes Savoie Agri réparation cureuse : 2 040.25 € TTC

Devis signé avec « Gérard et Gilou Animations » animation repas du 12 octobre 2025 : 500.00 € TTC

Devis signé avec l'Ent. Manufacture des drapeaux pour la mairie 395.86 € TTC

Devis signé avec l'Ent. Manufacture des drapeaux pour la mairie 102.00 € TTC

Devis signé avec l'Ent. Terra Concept pour le terrassement de l'aire intergénérationnelle : 18 705.45 € TTC

Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission Finances : Réunion avec M. Lémonon le 24 février, Inspecteur des finances publiques, pour étude du budget avant présentation en conseil municipal. La situation financière de la collectivité en 2024 est présentée, mettant en avant la question des attributions de compensation de voirie enregistrées en investissement. En effet, même si ces crédits étaient transférés de l'investissement au fonctionnement via une écriture d'amortissement, cela n'aurait aucun impact sur la capacité d'autofinancement. Celle-ci étant calculée à partir des charges et recettes réelles de fonctionnement, une écriture d'amortissement, qui est une opération d'ordre et non une transaction réelle, ne viendrait pas l'augmenter. Par conséquent, cette méthode est inefficace et n'apporte aucune amélioration au résultat ni à la capacité d'autofinancement.

Commission Aire de jeux Roissiat :

- Le géomètre Chanel-Legrand vient borner le terrain le 10 mars à 9h
- Le 15 mars en matinée, la commission dépose et repose la clôture suivant les bornes et plante des arbustes
- Les travaux terrassement et pose de mobilier démarrent le 22 avril
- La Sté Pic Bois nous a établi un devis pour le mobilier, la commission devra faire un choix suivant le budget restant.

Commission Voirie :

- Programme voirie à valider :
 - Chemin des chapelles en enrobés BBSG/01 :9 800 € TTC
 - Chemin de Veillant en enrobés en BBSG/01 :15 000 € TTC
 - Point-à-temps automatique auto-porphyre :7 440 € TTC
- Les travaux de réfection du mur de soutien du chemin de Veillant démarrent le 3 mars sous route barrée par l'Ent. Mérini de Chevroux.
- Les plateformes béton pour les arceaux de vélos (plan d'eau Chevignat, parking logements mairie) ont été créées par Dominique. L'installation aura lieu à partir du 17 mars

Commission Urbanisme :

Une réunion avec Thierry Dannenmuller a eu lieu le 25 février pour une pré-présentation du projet d'extension et une discussion sur le nouveau contrat de forage 2027-2057.

Commission développement durable et cadre de vie :

- La plantation de la haie de la Vipérelle a lieu ce samedi 1^{er} mars à 9h.
- Proposition d'une opération de collecte des déchets sauvages – la Fédération de Chasse propose de fournir un kit de matériel. Cette demi-journée pourrait être organisée le samedi 5 avril après-midi.
- Arrêté préfectoral d'interdiction de brûlage des déchets verts et végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics quelle que soit leur teneur en humidité

Commission sécurité routière :

Il est possible de candidater pour obtenir le label « Village Prudent », qui sera décerné lors du Congrès des Maires à Paris en novembre 2025 pour une durée de trois ans. Cette association se charge d'évaluer l'éligibilité des communes. Ce label ne donne droit à aucune aide pour les travaux, mais permet l'installation de panneaux d'information. Frais d'inscription : 70 € - Cotisation annuelle : 100 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Commission Culture et Communication :

- Dans le cadre des vendredis du Revermont organisés par GBA, un concert aura lieu au plan d'eau le 18 juillet.
- Assemblée Générale de l'association des donneurs de sang à la SDF de Courmangoux vendredi 7 mars à 19h.
- Concert de l'Ecole de Musique de Coligny avec le duo ZIRIAT samedi 1^{er} mars à la salle des fêtes de Courmangoux.

Commission Bibliothèque :

Succès de la 1^{ère} rencontre avec l'association Grignott'Livres.

- 14 mars : 20h lecture à voix haute
- 22 mars : 20h projection
- 29 mars : atelier écriture de poésie

Vie scolaire :

Prochain conseil d'école le 17 mars

Syndicats :

- Syndicat d'électricité et de e-communication - SIEA :
 - En réunion le 21 février à la mairie, Laurent Mahé, notre correspondant collectivité, a passé en revue l'ensemble des compétences du Syndicat et a récapitulé les aides dont notre commune a bénéficié. L'élément clé à retenir est la prochaine modification du mode de calcul des aides aux communes rurales, qui pourra atteindre 90 %, limité à un projet par mandat
 - Orange sera présent sur la place de Roissiat le 12 mars de 10 à 18h30 pour présenter la fibre.

Informations et questions diverses

- Une cage pour la capture des chats errants a été installée à Roissiat le 27 février et restera en place jusqu'au 3 mars. Conformément à la convention avec le cabinet vétérinaire de Marboz, les chats capturés seront stérilisés avant d'être relâchés dans leur environnement habituel.

Fin de réunion à 21h30.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 28 mars 2025 à 19h salle commune de la mairie de Courmangoux

Rappel des délibérations prises le 28 février 2025 :

DELIB 2502 2807 Modification de l'amortissement du bien « enfouissement réseau Mairie » suite aux remboursements du SIEA sur cette opération

DELIB 2502 2808 Vote du compte financier unique du budget principal

DELIB 2502 2809 Affectation du résultat 2024 du budget principal

DELIB 2502 2810 Vote des taxes locales 2025

DELIB 2502 2811 Vote du budget 2025 du budget principal

DELIB 2502 2812 Vote du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe « panneaux photovoltaïque »

DELIB 2502 2813 Affectation du résultat 2024 du budget annexe « panneaux photovoltaïques »

DELIB 2502 2814 Vote du budget 2025

DELIB 2502 2815 Convention de transfert

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, Sébastien CHORRIER-COLLET	
-------------------------------------	--	---	--